mouvement écologique

Au Conseil Echevinal de la Ville de Luxembourg

Luxembourg, le 29 novembre 2016

concerne : SUP du PAP/PAG au lieu-dit « *Schëttermarjal* » sis à Weimerskirch

Madame la bourgmestre,
Madame, Monsieur l'échevin(e),

Permettez-nous de vous recontacter en relation avec le projet de PAG communal et en particulier le site de « Schëttermarjal ».

Nous tenons à tirer votre attention sur le fait que, d'après l'avis du Mouvement Ecologique, **l'étude d'impact des incidences sur l'environnement naturel** au lieu-dit « *Schëttermarjal* » est **largement insuffisante et ne correspond donc pas aux critères légaux.**

Ainsi l'étude d'impact ne signale pas la présence d'un grand nombre d'espèces rares et/ou protégées par les législations nationales et internationales. Citons à titre d'exemple une importante population de la coronelle lisse (*Coronella austriaca*), huit espèces de chiroptères dont trois de l'annexe II de la Directive Habitats (*Myotis myotis*, *M. bechsteinii* et *M. emargintus*), et la présence d'une population du papillon nocturne de l'écaille rouge (*Callimorpha dominula*). ainsi qu'une richesse floristique de quelques 320 espèces (Kariger 1997)! Certains groupes et familles significatives faunistiques et floristiques du site n'ont pas été étudiés lors de l'étude d'impact.

D'après nos arguments précités, nous sommes d'avis que **le projet de PAP actuel se base au lieu-dit « Schëttermarjal » sur une SUP tout à fait incomplète et en infraction évidente à la loi de la protection de la nature et des ressources naturelles** (loi du 19 janvier 2004) **ainsi que la législation Européenne** (Directive Habitats 92/43/CEE articles 12 et 17).

Nous demandons par conséquent - avant tout progrès en la matière - une étude complémentaire approfondie afin de connaître notamment l'inventaire détaillé des chiroptères, des groupes de reptiliens, des gliridés, des orthoptères, ainsi qu'un relevé floristique complet du site.

Ce n'est que sur la base de ces données que l'impact du projet de construction peut être quantifié et qu'un plan de protection et de gestion intégré - préalable à tout autre démarche - pourra être établi.

Le projet prévu va, du moins dans son envergure actuelle, **à l'encontre des objectifs no 4, 5 et 9 du Plan National du Développement Durable (PNDD)** notamment en ce qui concerne l'enrayage de la **perte de la diversité biologique**, le maintien d'un **état de conservation favorable d'habitats et d'espèces des directives européennes,** ainsi que la perte d'un site/paysage de haute qualité aussi bien du point de vue historique que culturel.

C'est également dans ce sens que **nous réitérons notre demande de reclasser les surfaces boisées ainsi que les habitats de l'Annexe I de la Directive Habitats comme « zone verte » dans le cadre du nouveau PAG de la Ville de Luxembourg et non pas en zone de construction** !

Dans l'espoir d'une suite à la présente, nous vous prions d'agréer, Madame la bourgmestre, Madame, Monsieur l'échevin(e), l'expression de nos sentiments très distingués.

Blanche Weber
présidente

Jacques Pir
responsable du groupe de travail «environnement naturel»

Copie de la présente à

Mme Carole Dieschbourg/M. Camille Gira MDDI